

Saint-Denis, le 1er juillet 2011

Section Académique de La Réunion
Les Longanis - Bât. C, n° 7 Bd Mahatma Gandhi -
Moufia à SAINTE CLOTILDE
Adresse postale : SNES - B.P. 30 072
97491 STE CLOTILDE CEDEX
Tél. (0262) 97 27 91 - Fax : 97 27 92

Cher(e) Collègue,

La CCPA des non-titulaires s'est tenue ce jour de 13 h.30 à 15 h. Vous trouverez ci-joint la déclaration des syndicats de la FSU et un compte rendu succinct dont voici la teneur :

- concernant le rattachement administratif des maîtres auxiliaires, les commissaires paritaires FSU ont posé la question pour savoir si tous les rattachements administratifs des MA ont été respectés. L'administration a répondu oui sauf pour trois collègues où les chefs d'établissement ont demandé un changement de rattachement.
- Deux collègues ont obtenu un congé sans solde : une disponibilité.
- **CDI** : Au sujet des contractuels CDD transformés en CDI à partir de la rentrée scolaire 2011, une première liste faisait apparaître 26 nouveaux collègues bénéficiant du CDI était transmise aux élus. Le SNES est intervenu pour s'enquérir des cas de certains collègues qui l'avait contactés. Le jour de la CCPA une nouvelle liste fait apparaître 30 CDI, soit 4 de plus.
- Les élus de la FSU ont demandé la motivation des refus de la requalification des CDD en CDI pour les collègues que l'administration estime non éligibles.
- Les élus FSU ont dénoncé la non prise en compte de l'ancienneté cumulée pour le reclassement dans un échelon pour les contractuels devenant CDI et ce contrairement aux promesses faites au SNES par l'administration lors de la dernière audience.
- Nous avons aussi dénoncé la non prise en compte des vacances pour le calcul CDI et ce malgré la jurisprudence. Les collègues qui pensent totaliser 6 années d'ancienneté avec des vacances peuvent aller au tribunal administratif s'ils le souhaitent pour exiger que ces vacances soient prises en compte.
- **CIO** : nous avons attiré l'attention de l'administration sur les conditions dans lesquelles les CIO contractuels seront amenés à fonctionner à la rentrée et avons avancé que puisse être mise en place une formation de 2 semaines à la rentrée scolaire complétée par une demi-journée hebdomadaire. Nous avons aussi demandé que les contractuels COPSYP qui sont recrutés avec un master soient reclassés en catégorie 2 à la rentrée.
- **CONGE FORMATION PROFESSIONNELLE** : nous avons demandé si des collègues ont renoncé à leur congé de formation et si les collègues sur la liste supplémentaire en ont bénéficié. La réponse est oui.
- **LICENCIEMENT** : 3 collègues en CDD ont été proposés au licenciement pour insuffisance professionnelle. Nous les avons défendus. 2 collègues sur 3 auront une deuxième chance.
- **AFFECTATION** : Malgré les demandes répétées du SNES, il n'y aura toujours pas de groupe de travail pour les affectations des contractuels collègues, lycées. Lors de l'audience accordée au SNES, l'administration nous avait promis un groupe de travail pour vérifier les vœux et les barèmes mais sans affectation. Même cette promesse ne sera pas tenue. Nous avons demandé encore une fois à ce que les collègues ne soient pas avertis par téléphone pour leur affectation pour éviter de passer au suivant en cas de non réponse téléphonique du premier. Ils doivent être avertis par courrier et par courriel académique pour garantir l'égalité de traitement et le respect des vœux et barème.

Pour les syndicats de la FSU
Les commissaires paritaires :
Elisabeth BUDEL—Frédéric RAMASSAMY
Abderrazak IDRISSE : responsable du secteur
non titulaires du SNES académique